

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

Nirou
1° La chapelle de Tremelo 2° de St. André; 3° de
Rigault 4° de St. Mandet 5° de Rigault

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

1° Ste Anne de Tremelo 2° St. André 3° St. Sylvestre
4° St. Mandet 5° Notre Dame de Rigault

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

Nirou en aucune.

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

Nirou en aucune.

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

Une seule chapelle domestique dont les murs
sont garnis d'espateurs et de signes.

Nirou pas d'indult pontifical, mais une autorisation

6° Quelle est la date de l'Indult ?

Nirou sans date, 8 régiment

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

Nirou un ornement blanc, rouge et noir.

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Oui.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.

P. Palzer at
de Nirou